

Le Vernet

Bulletin semestriel d'informations municipales

N° 40
Août 2015

Sommaire

Le budget
L'eau et l'assainissement
La voirie
Les pâturages
La gestion du patrimoine
La piscine et le tennis
Le cimetière du village
Les activités scolaires
Les manifestations de l'été 2015



Le vote du compte administratif 2014

Le Maire, n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, adopte le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2014 du Budget Général comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|---|-----------------------------|
| DÉPENSES | 1 121 722,96 € |
| RECETTES | 1 020 488,47 € |
| Résultat de l'exercice : Déficit | - 101 234,49 € ¹ |
| Excédent 2013 | + 68 697,03 € |
| Résultat de fin d'exercice 2014 : Déficit | - 32 537,46 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|--|--|
| DÉPENSES | 320 913,57 € |
| RECETTES | 373 588,51 € |
| Résultat de l'exercice : Excédent | + 52 674,94 € |
| Excédent 2013 | + 190 844,80 € |
| Résultat de fin d'exercice 2014 : Excédent | + 243 519,74 € |
| Affectation du résultat : | |
| Affectation à l'investissement compte 1068 | - 37 476,46 € |
| | (- 32 537,46 € - 4 939,00 € (restes à réaliser)) |
| Résultat de fin d'exercice 2014 : Excédent | + 206 043,28 € |

¹ Ce déficit est dû au décalage d'encaissement de recettes d'investissement en 2015 correspondant à des dépenses réalisées sur les budgets précédents (FCTVA, subventions d'investissement).

Le vote des 4 taxes communales 2015

La réduction de 7.000 € de la dotation de fonctionnement versée par l'État pour l'année 2015 nécessitant sa compensation, le Conseil Municipal, décide de fixer aux taux suivants les 4 taxes communales pour l'année 2015 :

| | Taux 2015 | (Rappel taux 2014) |
|--------------------------|-----------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 13,50 % | (13,00 %) |
| Taxe Foncière (Bâti) | 10,00 % | (9,50 %) |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 38,10 % | (38,10 %) |
| C.F.E. | 21,00 % | (21,00 %) |

Le vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Général tel que présenté ci-dessus qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|--|--------------|
| DÉPENSES | 697 440,31 € |
| RECETTES | 697 440,31 € |
| Dont reprise, en recettes, du résultat cumulé de | 206 043,28 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|--|--------------|
| DÉPENSES | 791 695,78 € |
| RECETTES | 791 695,78 € |
| Dont reprise, en dépenses, du résultat cumulé de | 32 537,46 € |
| et des restes à réaliser de | 4 939,00 € |

Le vote du compte administratif 2014

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, adopte le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Budget Eau et Assainissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|--|---------------|
| DÉPENSES | 21 782,85 € |
| RECETTES | 28 879,24 € |
| Résultat de l'exercice : Excédent | + 7 096,39 € |
| Excédent 2013 | + 8 710,33 € |
| Résultat de fin d'exercice 2014 : Excédent | + 15 806,72 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| DÉPENSES | 74 578,06 € |
| RECETTES | 68 249,52 € |
| Résultat de l'exercice : Déficit | - 6 328,54 € ¹ |
| Excédent 2013 | + 12 211,98 € |
| Résultat de fin d'exercice : Excédent | + 5 883,44 € |
| Affectation du résultat : | |
| Report à nouveau au compte 002 | + 5 883,44 € |

¹ Ce déficit est dû à la perception en 2015 d'une indemnité d'assurance consécutive à un sinistre provoqué par l'installation d'un usager et dont le coût de la réparation a été pris en charge par le budget de l'eau 2014.

Le vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Eau et Assainissement qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|--|-------------|
| DÉPENSES | 79 969,44 € |
| RECETTES | 79 969,44 € |
| Dont reprise, en recettes, du résultat de 2014 | 5 883,44 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|--|-------------|
| DÉPENSES | 55 710,33 € |
| RECETTES | 55 710,33 € |
| Dont reprise, en recettes, du résultat de 2014 | 15 806,72 € |



La sécurisation et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée – Demande de subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la double nécessité de sécuriser l'approvisionnement et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers du réseau de distribution d'eau potable en équipant le forage du Bès d'une pompe de secours et la source de l'enfer d'un filtre à sable.

Ces équipements sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

- décide d'équiper le forage du Bès d'une pompe de secours et la source de l'enfer d'un filtre à sable afin de sécuriser l'approvisionnement et d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée aux usagers ;
- arrête le plan de financement de cette opération de la manière suivante :

Dépenses :

| | |
|--|------------------|
| – acquisition de la pompe de secours du forage du Bès (selon le devis de la société Magaud du 19/8/2014) | 3 678 € H.T. |
| – fourniture et mise en place d'un filtre à sable à Pierre Grosse (selon les devis de la société R et O Dépollution de Marseille des 8 et 23 octobre 2014) et de l'entreprise Allemand Bâtiment de Méolans Revel | 62 550 € H.T. |
| – construction d'un local pour abriter le filtre à sable (selon le devis de la société Allemand Bâtiment de Méolans Revel du 05/11/2014) | 9 313,31 € H.T. |
| – Total des dépenses | 75 541,31 € H.T. |

Recettes :

| | |
|---|------------------|
| – subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général (80 %) | 60 433,05 € H.T. |
| – autofinancement sur le budget 2015 (20 %) | 15 108,26 € H.T. |
| – Total des recettes | 75 541,31 € H.T. |

- sollicite de l'Agence de l'eau et du Conseil Général les subventions ci-dessus énoncées.

Élimination des eaux parasites du réseau de collecte des eaux usées – Contrat d'étude

Le Conseil Municipal procède à l'ouverture des 5 plis des bureaux d'études ayant déposé une offre portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour le diagnostic d'élimination des eaux parasites du réseau de collecte des eaux usées en complément du schéma directeur d'assainissement.

Le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le diagnostic de l'élimination des eaux parasites du réseau de collecte des eaux usées en complément du schéma directeur d'assainissement au Bureau d'études G2C Ingénierie de Venelles pour le prix de 10 460 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre pour ce prix.
- adopte le plan de financement suivant de cette étude :

| | |
|---|---------------|
| Coût de l'étude H.T. | 10 460 € H.T. |
| Subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (80 %) | 8 368 € H.T. |
| Autofinancement budget 2015 | 2 092 € H.T. |

- sollicite du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau les subventions ci-dessus.

La réglementation des voies communales de Bélier et de Roussimal

Considérant qu'à la suite de l'accident aérien du 24 mars 2015 à proximité du Col de Mariaud, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les voies communales de Roussimat, du chemin des Béliers et sur la piste communale d'accès au Col de Mariaud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de prendre, dans le cadre de ses pouvoirs de police, les arrêtés interdisant la circulation des véhicules à moteur sur la voie communale de Roussimat, le chemin des Béliers et la piste d'accès au Col de Mariaud, à l'exception des riverains de ces voies communales et des véhicules autorisés par décision de l'autorité municipale.

Le renforcement de la sécurité du pont communal de Chambeyronne – Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Le Conseil Municipal,

– décide de procéder aux travaux de mise en sécurité du pont communal de Chambeyronne s'élevant à 40 057,00 € H.T., selon les devis de la société Serpat Travaux du 15/04/2015 d'un montant de 18 149,00 € H.T. et de la société Eiffage du 10/04/2015 d'un montant de 21 908 € H.T.

– approuve le plan de financement de ces travaux :

| | |
|--|-------------|
| Coût des travaux H.T. | 40 057,00 € |
| Subvention de l'État, au titre de la DETR 2016 (80 % H.T.) | 32 045,60 € |
| Autofinancement | 8 011,40 € |

– sollicite pour le financement de ces travaux, une subvention de l'État de 32 045,60 €, au titre de la DETR 2016.



La voirie communale

La dévolution du marché portant sur les travaux de sécurisation de la rue principale du Haut Vernet

Monsieur le Maire rend compte des 3 offres des entreprises consultées pour la réalisation des travaux de sécurisation de la rue principale du Haut Vernet et dont l'étude comparative désigne comme mieux disante l'offre de l'entreprise Eiffage Travaux Publics Méditerranée, du 8 janvier 2015 s'élevant à 43 495.75 € H.T. pour les travaux de démolition et de reconstruction du mur de cette rue sur une longueur de 11 m, la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement sur une longueur de 110 m, les 9 branchements individuels, le déplacement de la borne à incendie, la construction d'un regard à grille ainsi que le décapage et la reconstruction de la voirie sur une surface de 585 m².

En conséquence, le Conseil Municipal, décide d'attribuer à la société Eiffage Travaux publics Méditerranée, agence d'Uvernet Fours, les travaux de sécurisation de la rue principale du Haut Vernet selon son devis descriptif et estimatif du 8 janvier 2015 s'élevant à 43 495.75 € H.T.

Ces travaux seront réalisés en septembre 2015.

Les pâturages communaux



Le pâturage de la Grande Montagne

Le gardinage du pâturage

Le Conseil Municipal, décide de confier à M. Jean-Marc Isoard, le gardiennage des bovins du pâturage communal de la Grande Montagne et l'entretien des clôtures de ce pâturage pour la saison d'estive 2015 dans le cadre d'un contrat de travail du 4 juillet 2015 au 3 octobre 2015, pour 300 heures globalisées sur la période, au SMIC horaire en vigueur outre l'indemnité compensatrice de congé payés de 1/10^e et une indemnité de déplacement forfaitaire de 500 €.

En l'absence de M. Jean-Marie Michel, qui s'est retiré de la séance, le Conseil Municipal, décide d'allouer à celui-ci une indemnité forfaitaire de 1 500 € au titre du remboursement de ses frais pour assurer le suivi du gardiennage du pâturage communal de la Grande Montagne pendant l'Estive 2015.

Les tarifs de prise en charge des bovins pour l'estive 2015

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge au pâturage communal de la Grande Montagne pour l'estive 2015 :

- les génisses et vaches âgées de 6 mois et plus à la date d'admission à l'alpage au prix unitaire de 90.00 € dans la limite de 300 têtes ;
- les veaux âgés de moins de 6 mois à la date d'admission à l'alpage au prix unitaire de 25.00 € dans la limite de 60 têtes.

Les travaux de réfection de la clôture du pâturage

Le Conseil Municipal, décide de faire procéder à la remise en état de la clôture du pâturage communal de la grande montagne avant le début de l'Estive 2015 par M. Didier Bourillon, agriculteur pour un forfait de 450 € payé sur production d'une facture.

L'équipement de la cabane de Valpousane de toilettes sèches

Le Conseil Municipal, pour des raisons d'hygiène décide d'équiper la cabane de Valpousane qui accueille des randonneurs de toilettes sèches selon la proposition de la société I-CAG Compagnie de Catus (46) pour le prix de 1 108.33 € H.T.

Le pâturage de l'Hubac

Le tarif de prise en charge des ovins pour l'estive 2015

Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge au pâturage communal de la montagne de l'Hubac pour l'estive 2015, 600 ovins au prix unitaire de 10,50 €.

Le gardiennage du pâturage

En l'absence de M. Jean-Christophe Lombard, qui s'est retiré de la séance, le Conseil Municipal, décide d'accepter la proposition de M. Jean-Christophe Lombard, de procéder au gardiennage des ovins du pâturage communal de la Montagne de l'Hubac pour la saison d'estive 2015 dans le cadre d'une convention de service pour le prix forfaitaire de 3.600 €.

L'alpage de Belau

Le troupeau ovin de l'alpage de l'Hubac devant se rendre en fin d'estive sur l'alpage de Bélau, le Conseil Municipal, accepte la proposition de M. Firmin Maurice Lombard, propriétaire de l'alpage, de le mettre à la disposition de la Commune pour la période du 15 août au 1^{er} octobre 2015 au prix de 6 €/ha soit 150 €.

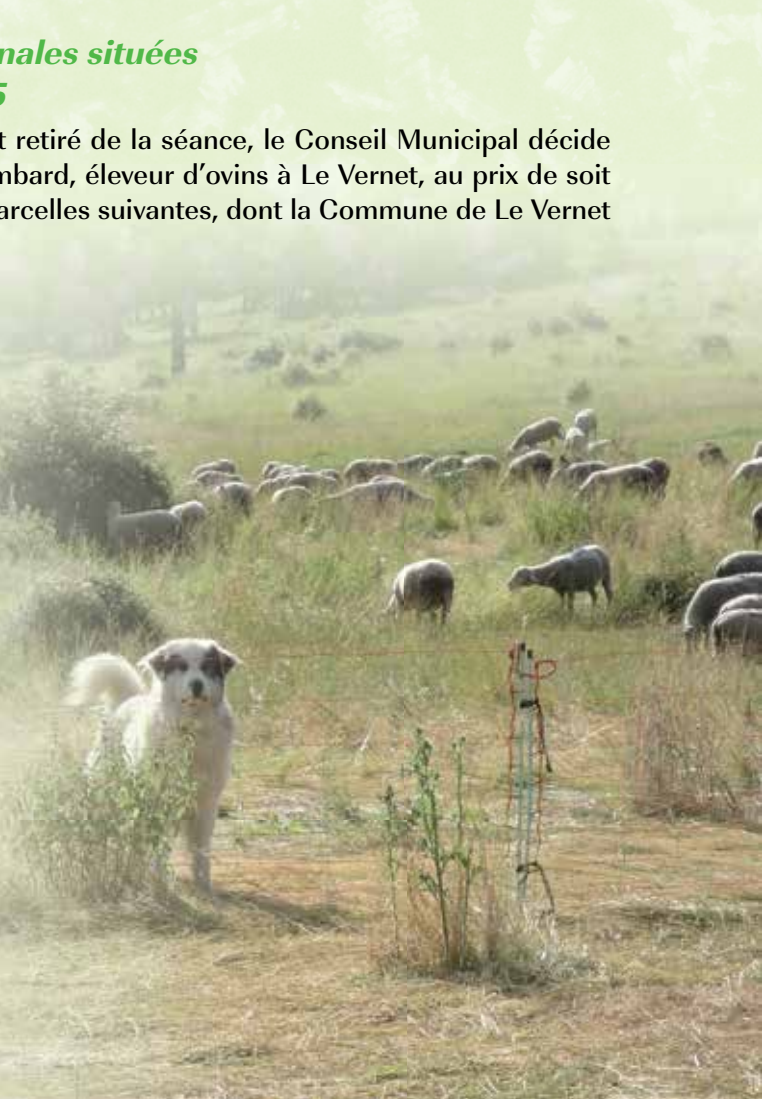


Les pâturages communaux

La vente de l'herbage des parcelles communales situées sur la commune de Prads pour l'estive 2015

En l'absence de M. Jean-Christophe Lombard qui s'est retiré de la séance, le Conseil Municipal décide de vendre pour l'estive 2015 à M. Jean-Christophe Lombard, éleveur d'ovins à Le Vernet, au prix de soit 4.50 €/ha soit 200 €, l'herbage des parcours sur les parcelles suivantes, dont la Commune de Le Vernet est propriétaire sur la Commune de Prads :

| | | |
|-----------------------|--------------|----------|
| – Section 114 A n°197 | Pied Fourcha | 0 Ha 05 |
| – Section 114 A n°208 | " | 0 Ha 06 |
| – Section 114 A n°209 | " | 0 Ha 09 |
| – Section 114 A n°220 | " | 0 Ha 13 |
| – Section 114 A n°233 | Planestion | 1 Ha 07 |
| – Section 114 A n°256 | La Lauzière | 0 Ha 12 |
| – Section 114 A n°257 | " | 0 Ha 74 |
| – Section 114 A n°350 | Le Baux | 3 Ha 71 |
| – Section 114 B n°352 | Le Baux | 0 Ha 99 |
| – Section 114 B n°5 | Le Village | 0 Ha 06 |
| – Section 114 B n°42 | Nitre | 0 Ha 23 |
| – Section 114 B n°44 | Nitre | 0 Ha 63 |
| – Section 114 B n°52 | Nitre | 0 Ha 06 |
| – Section 114 C n°15 | Le Défends | 9 Ha 99 |
| – Section 114 C n°16 | Le Défends | 6 Ha 32 |
| – Section 114 C n°17 | Le Défends | 15 Ha 18 |
| – Section 114 C n°37 | Le Sueil | 1 Ha 12 |
| – Section 114 C n°49 | Le Sueil | 0 Ha 39 |
| – Section 114 C n°53 | Le Sueil | 3 Ha 32 |
| – Section 114 C n°59 | Le Sueil | 0 Ha 68 |
| | | 44 Ha 94 |



La gestion du patrimoine

Salle communale Henry Mollet

Dénomination de la salle communale « Henry Mollet »

Ayant reçu l'accord de ses fils Christian et Bernard, Monsieur le Maire propose de donner à cette salle le nom de « Henry Mollet », qui fut Maire de Le Vernet de 1953 à 1977 et qui, avec son épouse, Suzanne, ont exploité l'Hôtel Auzet pendant 50 années.

Le Conseil Municipal, décide de dénommer la salle communale située au rez de chaussée de la Résidence Auzet, de la manière suivante : « Salle Communale Henry Mollet ».

Équipement de la salle Henry Mollet – Demande de subvention

Monsieur le Maire expose que le coût des équipements de la salle polyvalente communale Henry Mollet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la Réserve Parlementaire du Senat.

Le Conseil Municipal,

– décide d'acquérir le mobilier nécessaire au fonctionnement de la salle polyvalente communale Auzet d'une capacité de 100 personnes composé de 100 chaises, 6 portes chaises, 25 tables, 2 chariots et 2 portes manteaux représentant un coût global de 7 247.89 € HT selon le catalogue de « L'achat Public » 2014 ;

– adopte le plan de financement suivant de cette opération :

| | |
|--|-----------------|
| Coût H.T. des équipements | 7 247.89 € H.T. |
| Subvention de la réserve parlementaire | 3 500.00 € H.T. |
| Autofinancement | 3 747.89 € H.T. |

– sollicite de Monsieur le Sénateur des Alpes de Haute Provence la subvention la plus élevée possible de la Réserve Parlementaire du Senat.



Financement des travaux d'aménagement et d'équipement de la salle Henry Mollet – Emprunt CRCA

Les travaux de mise aux normes de la Salle Communale « Henry Mollet » réalisés au cours de l'année 2015 pour un coût de 47 741.66 € HT nécessitant le recours à un emprunt, le Conseil Municipal, décide de contracter un emprunt d'un montant de 22.000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole en complément de la partie subventionnée de ces travaux qui s'élève à 25 000 € (52 %).

Tarifs de location de la salle Henry Mollet

Le Conseil Municipal, fixe les tarifs journaliers de location de la salle communale « Henry Mollet » de la manière suivante :

- 400 € par jour + soirée (sans chauffage) ;
- 200 € pour le matin et/ou midi et/ou la soirée (sans chauffage)
- le coût du chauffage électrique de la salle sera remboursé à prix coutant ;
- nettoyage de la salle à la charge de l'utilisateur ;
- caution de 200 € qui sera restituée après l'établissement d'un état des lieux satisfaisant.

Poney Club

Résiliation du bail

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de la gérante de l'EURL Nathaly Hugues du 15 décembre 2014 notifiant à la commune sa décision de cesser les activités du centre équestre à compter du 1^{er} avril 2015 et de libérer le logement de fonction à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, accepte ce congé avec effet au 30 juin 2015.

Nouvelle location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner en location à M. Kévin Chaize, maréchal ferrant et à M^{lle} Léa Grinbel, exploitante agricole, l'ensemble immobilier appartenant à la Commune au lieu-dit La Clapette à usage de Poney Club et d'activités équestres dans les conditions suivantes :

Désignation et consistance des biens loués :

- parcelles cadastrées Section B
 - n°188 pour une superficie de 14 a 90 ca
 - n°189 pour une superficie de 17 a 60 ca
 - n°448 pour une superficie de 22 a 40 ca

sur lesquelles sont édifiés :

- une carrière de 40 m x 20 m
- un manège couvert de 16 m x 24 m
- 2 bâtiments à usage de 15 boxes pour poneys
- 1 bâtiment à usage de sellerie et de sanitaires
- 1 abri contigu au manège
- 1 silo à grains
- 1 bâtiment à usage d'habitation du gestionnaire du Poney Club composé de 4 chambres, d'une cuisine, d'une salle de séjour et des sanitaires.

Ces locaux et installations seront pris et exploités dans leur état à la date d'entrée dans les lieux par les locataires dans les conditions suivantes :

- **Usage exclusif :** Exploitation de toutes activités équestres et logement personnel de leur exploitant avec obligation d'exploitation de l'activité de poney-club au minimum du 1^{er} juillet au 30 septembre de chaque année.
- **Assurances :** Assurances de dommages (risques d'incendie et dégât des eaux) pour les locaux et installations, et de responsabilité civile à l'égard des usagers des installations et des tiers.



- Obligation d'entretien des bâtiments, de maintenance et de maintiens aux normes des bâtiments à la seule exception du clos et du couvert des bâtiments restant à la charge de la Commune.
- Durée : Dix-huit (18) ans à compter du 15 juillet 2015 sans possibilité de tacite reconduction avec faculté pour les seules locataires de résilier une fois par an la convention par LRAR notifiée à la Commune au plus tard le 1^{er} novembre pour le 30 avril suivant.
- Loyer : 550 euros par mois payable d'avance indexé sur le coût de la construction. En contrepartie des travaux de nettoyage et de peinture indispensables pour rendre utilisable les locaux, une franchise de loyer de 3,5 mois est consentie par la Commune aux locataires. En conséquence le loyer ne sera exigible qu'à compter du 1^{er} novembre 2015.
- Dépôt de garantie : 1.100 euros payables à la signature du contrat.

Bistrot de Pays

Acquisition du matériel

M. Daniel Dibenedetto propose de céder à la commune le matériel et les équipements lui appartenant nécessaires au bon fonctionnement du bistrot-restaurant du village appartenant à la commune selon la liste jointe à sa proposition pour le prix global de 4 000 € T.T.C. qui pour tenir compte de sa vétusté correspond au coût de leur acquisition minoré de 60 %.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir auprès de M. Daniel Dibenedetto le matériel et les équipements nécessaires au bon fonctionnement du bistrot-restaurant communal du village pour la somme globale de 4 000 € après l'établissement d'un inventaire contradictoire.

Location pour l'été 2015

Le Conseil Municipal, décide de mettre à la disposition de M. Daniel Dibenedetto, la licence IV, le local situé au rez-de-chaussée de la copropriété Résidence Auzet à usage de bistrot-restaurant, de vente de produits de pays et d'épicerie pour une durée de 4 mois, ainsi que la terrasse, du 1^{er} juin au 30 septembre 2015 avec l'obligation d'ouverture au public de cet établissement tous les jours pendant cette période et celle d'assurer pendant cette même période, la gestion du tennis municipal ;

- fixe le montant de l'indemnité d'occupation à 1 200 €, payable en 4 termes de 300 € le 1^{er} de chaque mois.

L'acquisition des 4 logements de la société Habitation de Haute Provence

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la correspondance du 9 décembre 2014 de la société H2P Habitation de Haute Provence à laquelle est jointe l'estimation de France Domaine du 31 octobre 2014 proposant de céder à la Commune ses 4 logements du quartier de Goudeichard pour le prix de 200 000 € avec un échelonnement de paiement de ce prix sur 20 ans sans intérêt à concurrence de 150 000 €.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir de la société H2P Habitation de Haute Provence ses 4 logements situés au quartier de Goudeichard sur la parcelle cadastrée A n°737 dans leur consistance, leur état d'entretien et leur état d'occupation actuels pour le prix de 200 000 € payable à concurrence de 50 000 € à la signature de l'acte authentique de vente et de 150 000 € en 20 échéances annuelles de 7 500 €.

La cession d'une parcelle communale

Le Conseil Municipal, considérant l'avis de France Domaines du 31 octobre 2014 ayant estimé la parcelle communale cadastrée Section A n°737 à 25 € le m² située à proximité immédiate du terrain cédé :

- décide de céder à M. Hugo Delubac la parcelle communale cadastrée section A n°859 pour une superficie de 420 m² au prix de 25 €/m² soit 10 500 € ;
- dit que ce prix sera affecté dans sa totalité au paiement d'une partie du prix de l'acquisition décidée ce jour par la commune des 4 logements de la société H2P.

La piscine et le tennis municipaux

Recrutement d'un maître nageur pour le mois de juillet 2015

Le Conseil Municipal, décide de recruter M. Vincent Lasalvia comme maître-nageur de la piscine municipale pour le mois de juillet 2015 dans les conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée du 4 juillet 2015 au 31 juillet 2015 inclus
- Horaires : 6 jours par semaine soit les dimanche, lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Rémunération : 1.600 € net, en ce comprise l'indemnité compensatrice de congés payés.
- Un logement sera mis gracieusement à la disposition de Monsieur Lasalvia pour la période du 4 juillet 2015 au 31 juillet 2015 inclus.

Recrutement d'un maître nageur pour le mois d'août 2015

Le Conseil Municipal, décide de recruter M. Guy Szlamowicz comme maître-nageur de la piscine municipale pour le mois d'août 2015 dans les conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée du 1^{er} août 2015 au 23 août 2015 inclus
- Horaires : 6 jours par semaine soit les dimanches, lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Rémunération : sur la base de 1.600 € net par mois, soit 1 238.79 € net calculé au prorata de la période d'activité, en ce comprise l'indemnité compensatrice de congés payés.
- Un logement sera mis gracieusement à la disposition de Monsieur Szlamowicz pour la période du 1^{er} août 2015 au 23 août 2015 inclus.

Embauche d'un assistant affecté à la piscine pour l'été 2015

Le Conseil Municipal, décide de recruter M^{lle} Emma Lacaze comme assistante pour le contrôle des accès à la piscine municipale pour l'été 2015 dans les conditions suivantes :

- Durée : Contrat à durée déterminée du 20 juillet 2015 au 20 août 2015 inclus
- Horaires : 6 jours par semaine soit les dimanche, lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 17 h.
- Rémunération : Sur la base du SMIC/heure (soit 9,43 €/heure) calculée au prorata du temps de travail, augmenté d'une indemnité compensatrice de congés payés de 1/10^e.



La piscine et le tennis municipaux

13

Tarifs de la piscine municipale pour l'été 2015

Le Conseil Municipal, fixe ainsi qu'il suit le droit d'accès à la piscine pour l'été 2015, pendant ses jours et heures d'ouverture au public, soit du 4 juillet au 23 août 2015 inclus :

Tarifs valables pour une journée :

- Adultes : 2 €
- Enfants : 1 € jusqu'à 7 ans inclus accompagné d'un adulte non baigneur / 1 € 50 de 8 à 15 ans inclus
- Groupes : 70 €/2 h le matin jusqu'à 70 personnes outre l'encadrement (sur réservation)

Instauration d'une carte Sport-Pass 2015

Le Conseil Municipal, décide de reconduire, pour l'année 2015, la carte Sport-Pass ayant pour objet de forfaitiser aux tarifs suivants les droits de location du court de tennis municipal et d'accès à la piscine municipale pour l'année 2015 :

- Enfants (-18 ans), étudiants (jusqu'à 27 ans), demandeurs d'emploi et personnes âgées de plus de 65 ans : 20 €
- Familles nombreuses : Gratuité de la carte Sport-Pass, pour les frères et sœurs mineurs d'une famille, à partir de la 3^e carte Sport-Pass enfant
- Autres usagers : 30 €

La carte Sport-Pass sera délivrée auprès du Secrétariat de Mairie contre remise du paiement de la redevance forfaitaire.

Tarifs du tennis municipal pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, fixe la redevance d'occupation du court de tennis pour l'année 2015, à compter du 1^{er} juin 2015 à 5 € de l'heure.

Travaux de mise aux normes de la piscine municipale – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'impérieuse nécessité de réaliser les travaux de mise aux normes de la piscine municipale dont le coût estimé de 149 132.80 € H.T. selon le devis descriptif et estimatif de la société ActivRenov de Manosque du 20 février 2015 est susceptible de bénéficier de subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'État.

Le Conseil Municipal, décide de procéder à la mise aux normes de la piscine municipale conformément à ce devis descriptif et estimatif et adopte le plan de financement suivant de ces travaux :

| | |
|--|-------------------|
| DÉPENSES | |
| Coût H.T. | 149 132.80 € H.T. |
| RECETTES | |
| Subvention au titre de la DETR 2016 (30 %) | 44 739.84 € H.T. |
| Subvention du Conseil Général (20 %) | 29 826.56 € H.T. |
| Subvention du Conseil Régional (20 %) | 29 826.56 € H.T. |
| Autofinancement (30 %) | 44 739.84 € H.T. |
| TOTAL | 149 132.80 € H.T. |

- sollicite de l'État au titre de la DETR 2016, du Conseil Général et du Conseil Régional les subventions ci-dessus.

Édification du monument aux morts de la guerre 1914-1918 – Demande d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de la période de commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918 il est nécessaire d'édifier un monument à la mémoire des 7 Vernetiers tombés aux combats de cette guerre.

Le Conseil Municipal, décide d'édifier dans l'extension du cimetière du village, une stèle à la mémoire de ces 7 Vernetiers, selon le devis l'association « Vive la Vie au Vernet » du 20 mars 2015 s'élevant à 3 329.50 €, la pierre devant être fournie et installée par la commune ;

– sollicite du Ministère de l'intérieur une subvention exceptionnelle de 50 % de ce coût soit 1 664.75 €.



Création d'un budget annexe – Cession de caveaux – Cimetière de Le Vernet

Le Conseil Municipal, décide la création, à compter de ce jour, du Budget annexe relatif à la cession de caveaux et de le dénommer Budget annexe « Caveaux », et de l'assujettir à la T.V.A.

Budget « caveaux Le Vernet » – Vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2015 du Budget « Caveaux Le Vernet » qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------|-------------|
| DÉPENSES | 40.020,00 € |
| RECETTES | 40.020,00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------|-------------|
| DÉPENSES | 20.010,00 € |
| RECETTES | 20.010,00 € |

Attribution de concessions funéraires

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer 4 concessions avec caveaux conformément au tarif arrêté par le Conseil Municipal dans sa séance du 4 octobre 2013 et au prix des caveaux facturés à la commune par la société Sphère, savoir :

| | | |
|---|------------|------------|
| – concession et caveau de 6 places pour les prix de : | concession | 1 102.50 € |
| | caveau | 3 482.18 € |
| – concession et caveau de 4 places : | concession | 1 102.50 € |
| | caveau | 3 050.19 € |
| – concession et caveau de 2 places : | concession | 726.00 € |
| | caveau | 2 510.62 € |

Mise à disposition d'une concession à la suite de l'accident aérien du 24 mars 2015

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la demande de la Préfecture de mettre à la disposition de l'autorité compétente une concession au cimetière du village afin d'y accueillir un caveau destiné à recevoir les parties non identifiées des corps des victimes de l'accident aérien du 24 mars 2015.

Le Conseil Municipal, accepte de mettre à la disposition de l'autorité compétente une concession nécessaire à la mise en place d'un caveau destiné à recevoir les parties non identifiées des corps des victimes de l'accident aérien du 24 mars 2015 au tarif en vigueur.

Les activités scolaires

Activités périscolaires – Initiation à l'anglais

Le Conseil Municipal, décide de porter à 68 heures la durée globale du contrat de travail à durée déterminée pour l'année scolaire 2014/2015 de Mme Jane Purrier chargée de l'activité extrascolaire d'initiation des élèves à l'anglais et confirme le taux de la rémunération brute de 35 € de l'heure toutes indemnités confondues.

Fermeture de l'école

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la décision de l'Inspecteur d'académie de retirer le poste d'institutrice de l'école communale de Le Vernet, motivée par l'insuffisance de l'effectif des élèves prévu pour l'année scolaire 2015-2016 (5 élèves).

À compter de la prochaine année scolaire les élèves résidant à Le Vernet seront scolarisés à l'école primaire de Seyne les Alpes desservie par le service de transport scolaire intercommunal.

Structure parentale « La Ruche » à Seyne les Alpes – Subvention

Le Conseil Municipal, décide d'allouer une participation de 129,25 € sous forme de subvention, à la Structure Parentale Multi-accueil petite enfance « La Ruche » à Seyne les Alpes (04) pour le 2^e semestre 2014 correspondant à un total général de 258,50 h de présence de 1 jeune enfant de la Commune de Le Vernet accueilli par cette structure (258,50 h x 0,50 €).



Les animations et manifestations municipales de l'été 2015

Les animations et manifestations municipales de l'été 2015

Concert à l'église
Mercredi 12 août à 20h30

« Fête de l'alpage »,
pique-nique à la Grande Montagne
Jeudi 13 août

Fête du village – Feux d'artifice
Vendredi 14 août toute la journée

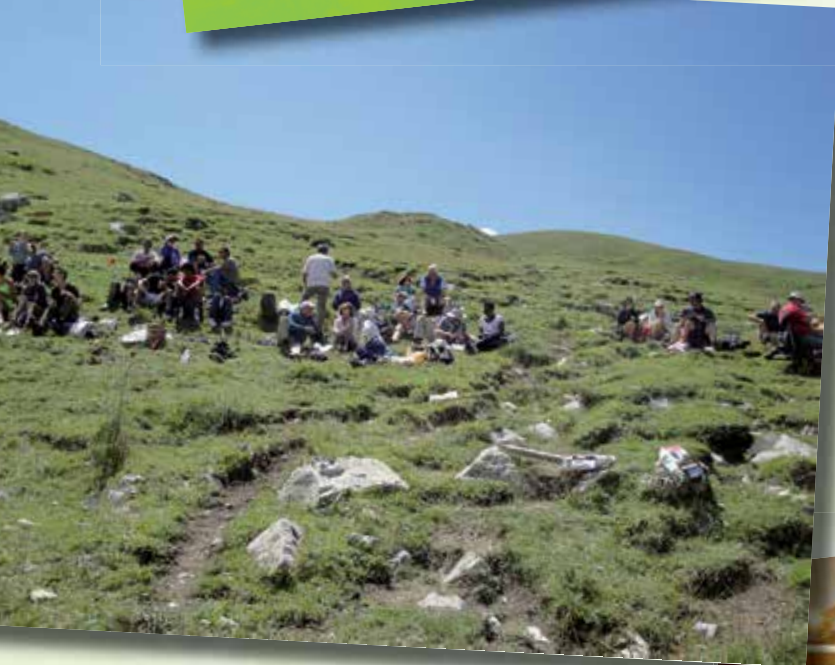
« Anchoïade » à la fontaine du village
offerte par la municipalité
Samedi 15 août à 12 h

Fête du Retour – Feux d'artifice
Samedi 12 septembre

Thé dansant
Dimanche 13 septembre à 15 h



Réunion publique annuelle
d'information sur
les actions municipales
LE MARDI 18 AOÛT à 11 HEURES
à la salle polyvalente de la Mairie



Directeur de publication : François Balique
Réalisation : Éditions du Fournel
05120 L'Argentière-La Bessée – Tél. 04 92 23 15 75
Photos : Commune du Vernet – Dépôt légal : août 2015